

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA RÉPONSE DES MAIRES

Les nationalistes du Conseil municipal de Paris n'obtiennent pas le succès d'enthousiasme qu'ils espéraient.

On sait, en effet, qu'ils ont organisé pour le 23 septembre, un punch en l'honneur des maires de France.

Hélas, Monsieur Grébauval, reçoit tous les jours une avalanche de lettres venant de tous les points du pays, toutes déclinant l'invitation.

Refus, mépris, c'est à peu près tout ce que jusqu'ici les nationalistes de Paris ont reçu de la part des maires.

Qu'ils osent prétendre à présent que le « pays est avec eux ! »

Mais ce qui est le plus caractéristique, ce qui aura une portée, une influence plus grande sur « le pays » c'est l'attitude du gouvernement.

D'après des renseignements d'une certitude absolue, nous pouvons affirmer que le Président de la République et les membres du gouvernement n'assisteront pas aux fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

Aussi, à cette heure, alors que le gouvernement sait qu'il groupera autour de lui, dans les jardins des Tuileries, plus de 15.000 maires, les nationalistes ont reçu à peine 700 adhésions!!!

De partout, les adresses de sympathie, d'encouragement, les adhésions au banquet du 22 parviennent au gouvernement.

De partout M. Grébauval reçoit des lettres de... (soyons courtois) refus!

Ah! comme aujourd'hui, Paris, le Paris républicain, doit regretter cette heure d'oubli qui lui vaut une municipalité indigne. Comme il doit être honteux aujourd'hui de ces édiles, dont les Caron, les Ballière, les Cailly sont encore les meilleurs.

Vraiment, les élections sont souvent l'effet du hasard : pour un oui, pour un non, le fantoche est élu, mais rarement on ne vit plus bizarre élection que celle du 6 mai à Paris. C'est pourquoi le « pays » ne peut la sanctionner, et les maires républicains doivent carrément refuser de se mêler aux éléments disparates du Conseil municipal de Paris.

Qu'ils aillent à Paris, les représentants de la province, de la petite ville, de l'humble commune, pour manifester de leurs sentiments républicains, pour acclamer la République et saluer les membres de ce Gouvernement qui ont tant fait pour la démocratie, — non pour faire le jeu des partis réactionnaires.

Depuis longtemps, les nationalistes, déshabillés de tous les partis ruinés, parlaient trop haut, avec trop d'insolence, « au nom du pays. »

L'heure est venue où le pays, par ses représentants, prouvera qu'il n'est pas avec eux.

EN CHINE

Suicides de Mandarins

Une dépêche de Pékin, en date du 1^{er} sept mbre, annonce qu'on rapporte que Yulu s'est suicidé avec toute sa famille après la défaite de Peïo Tsang. Hsoton s'est également suicidé. On ne sait pas où se trouve actuellement le prince Tuan. Le prince Ching était attendu le 3 septembre à Ching-To; il devait rentrer à Pékin escorté par un détachement de cavalerie japonaise et devait faire une visite non officielle aux représentants étrangers.

La famine

La population de Pékin étant presque réduite à la famine, les troupes japonaises ont fait des distributions de riz.

Un télégramme de M. Pichon

Le ministre des affaires étrangères a reçu le télégramme suivant de M. Pichon, daté de Pékin, 28 août :

« Le corps diplomatique, accompagné des détachements des troupes internationales, est entré aujourd'hui dans le palais impérial. Il a été reçu par les fonctionnaires, dont plusieurs ministres ou membres du Tsung Li Yamen. Les troupes non fait que défilier. Tout s'est très bien passé. Après notre sortie, les portes ont été fermées et les troupes internationales ont regagné leurs cantonnements; aucune personne de la famille impériale n'est à Pékin. J'espère que mes précédents télégrammes vous sont parvenus, aucune réponse ne m'est encore arrivée et je crains que les communications ne soient coupées entre Che-Fou et Shanghai. »

Questions d'Enseignement

Le certificat d'études primaires au Congrès des « Amicales »

Il a été fort malmené, en ces derniers temps, le petit diplôme de l'enseignement primaire. Des gens compétents, et non des moindres, ont fait son procès avec une vigueur d'argumentation qui a dû plus d'une fois, mettre ses défenseurs en difficile posture. Car, naturellement, il a eu ses défenseurs, également très qualifiés pour porter sur son cas une opinion motivée. L'écho de la querelle est arrivé — cela s'explique — jusqu'au Congrès des Amicales d'instituteurs, où l'on en a délibéré. Si l'on s'en rapporte aux comptes rendus des séances, la discussion a été plutôt chaude, et adversaires et partisans du certificat d'études primaires ont bataillé avec énergie. Ceux-là qui demandaient la suppression de l'examen, et par conséquent du diplôme, avançaient que le C. E. P. E. était une cause de surmenage pour le maître et pour les élèves, une excitation à l'abus de la culture de la mémoire, enfin une cause de dépopulation pour nos campagnes, les élèves des écoles primaires se croyant au-dessus d'un métier manuel ou d'une occupation agricole quand ils possèdent un diplôme.

À quoi, non sans raison, les défenseurs du C. E. P. E. répondaient :

Le C. E. P. E. donne un but défini, appréciable par tout le monde à l'enseignement primaire. Le surmenage dont on parle résulte de ce que la préparation au certificat est irrationnelle et faite sans méthode.

Le C. E. P. E. exerce une grande influence sur la fréquentation scolaire, qu'il favorise. La dépopulation des campagnes, dont on l'accuse, a d'autres causes.

Le C. E. P. E. est entré dans nos mœurs.

Le supprimer, ce serait s'exposer à voir les élèves des écoles publiques aller vers les écoles congréganistes qui maintiendraient le diplôme qu'elles décernent à défaut du diplôme officiel.

À une forte majorité, le Congrès a décidé que le certificat d'études primaires devait être maintenu, mais à l'unanimité, il fut décidé également qu'il y avait lieu de le réformer.

Voici le texte des vœux émis à ce sujet :

« I. L'examen du certificat d'études doit être maintenu.

« II Le niveau de l'examen correspondra au programme du cours moyen.

« Les épreuves seront classées en trois séries, savoir :

« 1. Des compositions éliminatoires d'écriture, d'orthographe, de rédaction, de calcul.

« 2 Des questions écrites d'histoire et d'éducation civiques, de géographie, de sciences physiques et naturelles, de dessin, d'agriculture ou de pêche côtière pour les écoles du littoral; de couture pour les filles.

« 3. D'une épreuve orale de lecture et de récitation ayant une durée maximum de dix minutes.

« III Les candidats à l'examen du certificat d'études auront au moins douze ans au 1^{er} octobre de l'année où ils se présentent.

« L'obtention du diplôme primaire ne sera en aucun cas une dispense de scolarité.

« IV Toutes les matières du programme, à l'exception du chant, de la gymnastique et du travail manuel, figureront parmi les épreuves de l'examen.

« L'écriture de la dictée servira d'épreuve d'écriture.

« L'épreuve spéciale d'orthographe sera maintenue. La dictée sera suivie de plusieurs questions permettant d'apprécier le jugement des candidats et leurs connaissances en français. L'orthographe sera notée de 0 à 5 et les questions de 0 à 5, l'ensemble de l'épreuve étant noté de 0 à 10.

« Dans la correction de l'orthographe, on tiendra compte obligatoirement des instructions ministérielles invitant les commissions d'examen à la tolérance ainsi que des réformes votées par le conseil supérieur de l'instruction publique.

« La composition française pourra être soit une narration d'un genre très simple et d'une portée morale, soit une lettre relative à la vie quotidienne, soit une rédaction portant sur des observations directes et personnelles, soit le compte rendu abrégé d'une lecture faite séance tenante.

« Un canevas accompagnera s'il y a lieu le texte du sujet, afin de guider les candidats dans la recherche des idées.

« La correction et la notation seront faites au double point de la forme et du fond, la note définitive étant ainsi la résultante des deux notes.

« L'épreuve du calcul comprendra deux problèmes simples dont l'un sera nécessairement une application du système métrique.

« L'épreuve d'histoire et d'éducation civique comprendra une série de questions d'histoire et une série de questions d'éducation civique.

« L'une au moins de ces dernières se rapportera à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

« L'épreuve des sciences physiques et naturelles comprendra des séries de questions se rapportant aux premières notions sciences; elles auront surtout une portée pratique soit en hygiène publique ou privée soit en économie domestique pour les filles.

« Les épreuves seront rendues équivalen-

tes pour un même département.

« V. Les Conseils généraux seront tenus d'inscrire chaque année au budget départemental le crédit nécessaire pour indemniser les membres des commissions d'examen.

« VI. Il sera interdit de classer entre eux les élèves ayant obtenu le certificat d'études primaires. »

Tout cela est fort bien, et rien ne semble plus logique que de voir figurer au programme de l'examen la plus grande partie des matières qui sont enseignées à l'école primaire. Comment se fait-il qu'on n'ait pas songé plus tôt à une disposition aussi juste! Eh! certainement, les rédacteurs du programme actuel n'eussent pas été fâchés de la prendre, mais ils prévoyaient une difficulté bien terre-à-terre et qui n'en devait pas moins être invincible, la difficulté de ne pas faire durer un examen déjà fatigant aussi bien pour les candidats que pour les examinateurs. L'a-t-on prévue, cette difficulté au Congrès des Amicales! Ne doit-on pas craindre, si le ministre prend un arrêté conforme aux décisions du Congrès que les examens du C. E. P. E. s'éternisent et ne mettent sur les dents élèves, maîtres et inspecteurs primaires? Que pensez-vous du « statu quo ? »

L. A.

INFORMATIONS

Conseils d'arrondissement

L'Officiel de ce matin publie le décret convoquant les conseils d'arrondissement à la date du lundi 1^{er} octobre pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra excéder cinq jours.

Les successions en 1899

Le ministère des finances vient de faire le relevé des valeurs déclarées dans les successions ouvertes durant l'année 1899.

Les résultats généraux relevés par cette statistique sont particulièrement intéressants et curieux. Pour 418 382 successions ouvertes l'année dernière, les valeurs transmises aux héritiers, se sont élevées à plus de six milliards et demi, exactement à 6,766,381,591 francs.

Dans ce total, les valeurs mobilières, tant françaises qu'étrangères, représentent une somme de 2,202,571,351 francs, soit exactement le tiers. Les immeubles figurent pour un peu plus de trois milliards, dont 1,588,841 fr. pour les immeubles urbains et 1,454,206,534 francs pour les immeubles ruraux.

Il y a, enfin, pour environ un milliard et demi de valeurs représentées par des biens meubles divers, à savoir : Numéraire, 80 millions; assurances sur la vie, 43 millions; dépôts dans les banques et comptes courants, 120 millions; livrets de caisse d'épargne et de caisse de retraites de la vieillesse, 76 millions; créances, 847 millions; fonds de commerce, 116 millions et meubles corporels, 237 millions.

Le banquet des maires

Les invités du gouvernement

À l'heure actuelle, le gouvernement a reçu la réponse de plus de 10,500 maires qui acceptent l'invitation au grand banquet du 22 septembre. Il est donc dès aujourd'hui certain que le chiffre des convives du banquet de 1889 — qui n'était que de 9,500 — sera dépassé dans de notables proportions. Les acceptations continuent, d'ailleurs, d'arriver à chaque heure. Les

sénateurs et les députés, ainsi que les préfets, seront conviés également au banquet des maires. Des cartes spéciales leurs seront adressées, et ils prendront place dans les divisions géographiques de l'immense table du jardin des Tuileries au milieu des maires de leurs départements respectifs. Quelques-uns des départements seront représentés par de très nombreux convives. On cite, notamment, le Pas-de-Calais, dont 595 maires sur 904 ont envoyé leur adhésion au banquet du 22 septembre.

Le département du Lot sera également bien représenté : plus de 200 maires sur 323 ont accepté l'invitation du gouvernement, et la plupart ont refusé celle du conseil municipal de Paris.

Voici, à titre de curiosité, le menu du déjeuner qui sera servi le 22 septembre aux maires de France, aux Tuileries :

- Hors-d'œuvre variés
- Olives, concombres, saucisson, beurre
- Darnes de saumon glacées à la Parisienne
- Filet de bœuf en Belle-Vue
- Canetons de Rouen
- Poulardes de Bresse rôties
- Ballottines de faisans Saint-Hubert
- Salade Potel
- Glaces : Succès-Condés
- Dessert
- Petits fours. — Glaces et gâteaux
- Corbeilles de fruits de la saison
- Pêches, figues, raisins, poires, pommes, physalis
- Vins
- Treignac en carafe, Saint-Emilion en carafe
- Haut-Sauternes — Margaux
- Champagne frappé
- Café — Liqueurs — Fine champagne.

M. Gouthe-Soulard

M. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, est décédé dimanche, dans la nuit, à 3 heures. Né le 1^{er} septembre 1820, à St-Jean-la-Vêtre (Loire), M. Gouthe-Soulard fut successivement vicaire général de Lyon, curé de la paroisse de Vaise, puis archevêque d'Aix. La carrière pastorale de M. Gouthe-Soulard a été, on se le rappelle, marquée par un grand nombre d'incidents et a donné lieu à plusieurs reprises à des mesures disciplinaires prises par le gouvernement à l'égard de l'archevêque d'Aix. Son attitude fut toujours violemment réactionnaire et anticonstitutionnelle.

Une lettre de M. Trarieux

Le *Siècle* et *Aurore* publient une lettre adressée par M. Trarieux à l'ex-capitaine Dreyfus, dans laquelle le président de la Ligue des droits de l'homme déclare qu'il ne veut pas laisser passer le fatal anniversaire de l'arrêt du conseil de guerre de Rennes sans lui apporter le réconfort des sentiments de sympathie dus à son malheur. M. Trarieux ajoute :

« Nous ignorons quand il vous sera possible de faire éclater aux yeux des plus résistants l'effroyable méprise judiciaire dont vous avez été victime. Le temps n'y fera rien. Quoi qu'il advienne, l'autorité de la chose jugée n'a point sur la raison toute la souveraineté oppressive que certains interprètes de la loi

lui attribuent, et ne nous enlève point notre liberté de jugement personnel et le droit de maintenir des convictions qui sont le devoir et l'honneur de notre conscience. »

L'attentat contre le shah

Le *Figaro* assure que Salson, l'auteur de l'attentat contre le shah de Perse, ne passera pas aux assises. Il aurait toutes sortes de chances d'être enfermé dans une maison de santé. Les médecins qui l'examinent n'ont toutefois pas encore déposé leur rapport.

Les expériences du « Dirigeable » de M. Santos-Dumont

Les expériences au point fixe, indispensables suivant l'avis de M. Henri Giffard, ont commencé mercredi et ont continué jeudi. Elles ont attiré une foule assez considérable aux coteaux de Saint-Cloud, et les personnes qui ont eu la patience d'attendre jusqu'au bout ont pu se convaincre par elles-mêmes que ces essais, favorisés par un temps magnifique, ont marché d'une façon très satisfaisante.

Lorsque M. Santos-Dumont a trouvé le mode d'attache convenable, on a vu très nettement le ballon s'avancer contre le vent qui, presque nul au sol, était fort sensible dans la région où M. Santos évoluait, hors de l'abri fourni par les coteaux. L'action du gouvernail, dont les manœuvres seront légèrement améliorées, a été également très sensible.

M. Santos aurait tenté une ascension libre, si son gaz hydrogène avait possédé une densité normale, mais la fabrication avait été manquée à cause de la faiblesse du débit de la source qui fournissait l'eau aux appareils de production. Le dirigeable sera vidé et rempli d'un hydrogène meilleur, pour la préparation duquel M. Santos fait creuser un puits profond de 8 mètres, pourvu d'une pompe.

Faute de force ascensionnelle, M Santos Dumont avait été obligé de laisser à terre son guide-rope et son lest, qui devaient faire équilibre au poids de son hélice et son arbre de transmission. Le dirigeable penchant vers l'avant lorsque l'hélice était en action, le ballon se rapprochait donc de terre. Cette circonstance, qui prouve l'action de l'hélice, a empêché de lancer l'hélice à toute volée et de continuer l'action assez de temps pour qu'on ait pu prendre des mesures numériques, assez superflues du reste, car la force de traction appréciée à l'aide des câbles de retenue était manifeste et la vitesse de translation trop notable pour qu'il fût possible de la mettre en doute. Les nombreux voyageurs circulant sur les bateaux à vapeur de Suresnes à Saint-Cloud, ou *vice-versa*, ont pu, à plusieurs reprises, constater ces heureux résultats, d'un excellent augure. Ces expériences seront continuées dès que l'hydrogène préparé aux coteaux de Saint-Cloud aura sa force ascensionnelle normale de 1,100 grammes par mètre cube.

Arrestation d'une Brigade de Gendarmerie

Sur l'ordre du chef d'escadron commandant la compagnie de gendarmerie du Finistère, il a été procédé à l'arrestation de la brigade de Saint-Pol-de-Léon. Le brigadier a été écroué à la prison de Quimper. Deux gendarmes ont été écroués à la prison de Morlaix, et deux autres à la prison de la caserne Saint-Pol-de-Léon.

La brigade de Landivisiau est chargée du service à Saint-Pol-de-Léon.

Ces arrestations auraient été opérées, assure-t-on, sur la dénonciation d'un gendarme de la brigade ayant vingt-quatre ans de service.

Les gendarmes sont coupables d'avoir vendu à des particuliers l'avoine destinée aux chevaux.

Mauvaise affaire, si les gendarmes se mettent voleurs !

Comme sanction à l'incident de Saint-Pol-de-Léon, le brigadier Jouen a été cassé et remis simple gendarme. Les quatre gendarmes de la brigade ont été punis de vingt jours de prison disciplinaire. Jouen est puni également de vingt jours.

Tous seront déplacés.

En Italie

Après l'attentat de Bressi

Les personnes arrêtées comme anarchistes à la suite de l'assassinat du roi Humbert, s'élèvent, actuellement, au chiffre de 2.200. En outre, un millier d'individus environ, sans être anarchistes, ont été jetés en prison pour avoir fait l'apologie du régicide ou s'être montrés tièdes dans la réprobation du crime. Pendant le seul mois d'août, le tribunal d'Ancône a jugé 132 personnes et a prononcé des condamnations s'élevant à cent quarante quatre années de prison et 163,000 fr. d'amende. Or, Ancône n'est qu'une petite ville de 35,000 habitants et sa population ne représente que 10/0 de la population de l'Italie. Les journaux libéraux et socialistes jugent sévèrement ces condamnations en masse et accusent la magistrature italienne de se faire l'instrument d'une persécution politique. Ils affirment que la plupart des individus arrêtés ne sont nullement des anarchistes, mais simplement des socialistes ou des cléricaux dont les idées politiques déplaisent au régime actuel.

A la suite de l'enquête ouverte sur l'événement tragique de Monza, les mesures suivantes ont été prises :

Le sous-préfet de Monza est suspendu pour trois mois ; l'inspecteur de la sûreté Galeazzi, chargé de la surveillance du roi Humbert, est suspendu pour trois mois également ; la censure est infligée au délégué de la sûreté Oliari ; le questeur de Florence est suspendu de ses fonctions ; un inspecteur est mis à pied pour trois mois.

Homicide par imprudence

Le mercredi 5 septembre, vers sept heures du soir, au lieu dit à la Bessagorète, com-

mune de Sansan, M. Sabathier, propriétaire, accompagné d'un chien roux qui avait l'habitude d'étrangler la volaille d'un de ses voisins, le nommé Daries, faisait abreuver ses animaux dans une mare appartenant à ce dernier.

Malgré les démarches et les observations faites par la famille Daries à Sabathier de ne plus amener son chien audit abreuvoir, où déjà depuis l'hiver dernier il avait étranglé en trois reprises huit canards, il l'avait encore, mercredi dernier, amené avec lui.

La femme s'en étant aperçue prévint aussitôt son mari qui se rendit immédiatement sur les lieux armé d'un vieux fusil à deux coups, chargé depuis plus d'un mois.

Sabathier qui était assis le voyant s'avancer, appela son chien et le retint entre ses jambes. Daries voulant le lui faire lâcher, frappa l'animal avec le canon de son fusil qui partit aussitôt et atteignit en pleine poitrine le malheureux Sabathier, qui fut foudroyé sur le coup.

Daries se rendit immédiatement à la gendarmerie de Seissac, pour se constituer prisonnier.

Le parquet, averti, se transporta sur les lieux et, après constatations, Daries a été laissé en liberté provisoire.

Un mari oublieux

Joseph Devos est, si on l'en croit, un mari extrêmement oublieux. Venant de voir sa femme se noyer sous ses yeux dans le canal de l'Ourcq, il n'a songé à parler de cet événement que le lendemain.

Le 9 juillet dernier, Devos se rendait chez « son » commissaire de police auquel il fit le récit suivant :

« Hier soir, à la suite d'une scène avec ma femme, celle-ci s'est jetée dans le canal de l'Ourcq. Je me suis efforcé de l'en retirer, mais ma femme m'ayant saisi par les jambes je dus me dégager pour ne pas couler. J'avais appelé au secours, des passants vinrent à mon aide, j'avais la tête tellement égarée par ce qui venait de se passer que j'oubliai de leur dire que ma femme était dans le canal. Ce n'est que ce matin que j'ai parlé du fait à un ami qui m'a engagé, Monsieur le Commissaire à venir vous raconter la chose.

Devos — qui exerce le métier d'empileur de bois — fut tout d'abord accusé d'assassinat sur la personne de sa femme, mais le juge d'instruction finit par le renvoyer simplement en police correctionnelle pour une scène de ménage au cours de laquelle l'empileur de bois avait frappé sa femme.

Joseph Devos a comparu hier devant la 11^e chambre correctionnelle, présidée par M. Lenoël. Malgré une plaidoirie de M^e Gauthier-Bourneville, le tribunal a condamné le prévenu à deux ans de prison.

Les armes à feu

Le nommé Pierre Perrio, âgé de 11 ans, a été tué chez son oncle par sa cousine âgée de 16 ans, dans les circonstances suivantes :

Tous deux s'amusaient dans la cour de la

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 1

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

I

LES HOTES DE LAME MARTHE

Il y avait près de cinquante ans qu'une révolution couvait en Grèce au moment où commença notre récit, dans le courant de l'année 1822.

Depuis un an les hostilités étaient ouvertes contre les Turcs.

En mars 1821, le prince fanariote Alexandre Ypsilanti, fils d'un hospodar de Moldavie et général russe, avait, avec l'approbation tacite du tsar, donné le signal de l'insurrection. Il était entré avec quelques troupes dans la Moldavie, appelant aux armes les populations chrétiennes de la Turquie d'Europe.

Ses troupes, peu nombreuses, recrutées parmi les adeptes les plus ardents d'une association secrète dont nous aurons l'occasion de parler, l'*Ethniki Hétéria*, formaient un corps d'une bravoure à l'épreuve, qui, dès le début de la campagne, conquit sous le nom de « Bataillon sacré » l'admiration de toute l'Europe.

Les enrôlements ne répondirent pas aux espérances d'Ypsilanti qui fut écrasé sous des

forces supérieures. Mais, en Grèce, l'évêque Germanos lançait des appels passionnés aux enfants de l'Hellade qui, dès les premiers engagements, s'emparaient de différentes villes et en chassaient les garnisons turques.

Au mois d'avril, Athènes appartenait aux insurgés qui bloquaient la garnison turque dans l'Acropole.

Depuis le commencement du siècle, les puissances occidentales, engagées dans une série de luttes géantes avaient abandonné le commerce maritime aux Levantins. Les Grecs s'étaient enrichis ; la richesse avait amené un mouvement intellectuel, précisé et renforcé les aspirations d'indépendance qu'une flotille déjà nombreuse permettait de chercher à réaliser.

Cent cinquante bâtiments de commerce, épontillés, avaient pris du canon et des munitions et commencé la course contre les navires marchands de la Turquie. Les captures avaient été nombreuses et fructueuses. Ces premiers succès décidaient les irrésolus et bientôt l'enthousiasme fut tel que sept années d'une guerre exterminatrice, la ruine du pays, l'hostilité de l'Europe ne purent le faire tomber.

Le sultan Mahmoud, aux nouvelles de l'insurrection et des exploits des corsaires, avait déchainé la populace musulmane contre tous les chrétiens de Constantinople et de l'Asie Mineure. Ceux-ci avaient été massacrés par centaines. Le patriarche Grégoire avait été pendu, en habits sacerdotaux, à la porte de son église, le jour même de Pâques. Toutes

les églises chrétiennes avaient été pillées, saccagées ; les ambassadeurs des puissances avaient été insultés, violentés, celui de Russie notamment. Ces excès attirèrent les colères.

Un moine, Dikaïos, conduisait les Grecs à l'assaut de Corinthe, qu'il emportait.

Le général turc Omer Vriona forçait les Thermopyles et faisait égorgé Dikaïos qui les défendait, mais lui-même était repoussé par Odysseus qui prenait Arachovas.

Les îles Ioniennes, qui étaient alors placées sous le protectorat de l'Angleterre après avoir appartenu à l'Italie et à la France, envoyaient de l'argent et des armes.

Les Crétois avaient enfermé les Turcs dans les villes et tenaient la campagne.

Dans l'Epire, les Souliotes, d'accord avec le bey de Janina qui rêvait de se tailler un royaume indépendant, avaient pris l'offensive et défait les troupes de Mahmoud.

Marco Botzaris dirigeait le mouvement, s'emparait des Variades et remportait sur Ismaël Pacha la victoire de Passaro.

Dans l'ancien Péloponèse (Morée), Tripolis avait été emportée d'assaut et la garnison turque passée au fil de l'épée.

Sur mer la flotte turque était dispersée par des brûlots, navires sacrifiés remplis de matières incendiaires que les Grecs allaient attacher aux flancs des vaisseaux tucs.

Au commencement de 1822, les Grecs avaient constitué une assemblée nationale et élu président un prince fanariote, Alexandre Mavrocordato.

Cependant les gouvernements de l'Europe

malgré le mouvement des peuples, étaient hostiles à l'insurrection : la France restait neutre, l'Autriche et la Russie protestaient, l'Angleterre se considérait comme lésée.

Le sultan avait profité de ces dispositions pour préparer en toute sécurité l'écrasement des Grecs : il avait réuni à Constantinople une flotte considérable, pendant que le bey d'Egypte, Mehemet Ali, en réunissait une autre pour lui prêter main forte.

Chio venait de se soulever ; la flotte commandée par un capoulan-pacha opéra un débarquement dans cette île qui fut mise à feu et à sang. 23,000 hommes furent égorgés, 47,000 femmes et enfants furent transportés et vendus comme esclaves en avril 1822.

Les vaisseaux turcs sillonnaient l'archipel et la mer Ionienne. De ce dernier côté ils avaient à surveiller le golfe de Patros et les côtes d'Acarnanie.

Les centres de tous mouvement pour l'indépendance étaient de temps immémorial Sfakia, en Crète, Souli en Epire, le Magne en Péloponèse.

Les montagnards souliotes, qui avaient pris les armes, à l'instigation du terrible sultan de Janina Ali-Bey, révolté contre l'autorité du sultan et rêvant de se créer une principauté indépendante, étaient séparés par l'Acarnanie du Péloponèse où les pirates mainiotes, descendus de leurs inexpugnables pyrgos (tours) accrochés aux flancs du Taygète, avaient donné le signal de l'insurrection.

(A suivre.)

maison Avisant un vieux fusil placé dans un coin qu'elle ne croyait pas chargé, la fille Perrio l'amorça d'une capsule que la victime était allée chercher deux minutes auparavant, puis mettant son cousin en joue à bout portant, elle pressa la détente. Le coup partit et la charge atteignit le jeune Perrio au cœur. La mort fut instantanée.

Un enfant attaqué par des fourmis

Un accident extraordinaire est arrivé dernièrement à Villeneuve-la-Garenne. Une jeune femme de 23 ans, Mme Thérèse Landraud, était venue passer quelques jours dans cette localité chez des parents. Elle avait amené avec elle sa fille, un poupon de trois mois qu'elle allaite. Au cours d'une excursion faite avec ses parents et ses amis, la jeune mère après avoir donné le sein à l'enfant, le déposa enveloppé dans ses langés près d'une meule de paille. L'enfant s'endormit et Mme Landraud rejoignit le groupe de ses parents à environ 150 mètres de la meule. Au bout de quelques instants, elle entendit des cris et accourut vers la fillette, l'enfant était entièrement couverte de fourmis qui avaient pénétré dans sa bouche, ses narines, ses oreilles et ses yeux d'où coulaient du sang. Des convulsions et des vomissements étant survenus, un médecin fut appelé en toute hâte ; l'état de l'enfant semble très grave.

CHRONIQUE LOCALE

Banquet officiel des maires

Des sursis seront accordés sur demandes adressées aux chefs de corps, aux maires, adjoints et conseillers municipaux, appelés à faire une période d'instruction militaire et qui se trouveront désignés pour représenter les Municipalités à Paris.

Les maires et adjoints devront être munis de leur écharpe.

La carte d'invitation suffira aux conseillers municipaux délégués.

Le Maire de Cahors et les Nationalistes de Paris.

Nous sommes heureux de donner la lettre si digne que M. le Maire de Cahors vient d'adresser au président du Conseil municipal de Paris :

Le Maire de Cahors

A Monsieur le Président du Conseil municipal de la ville de Paris.

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait l'honneur de me convier aux fêtes organisées par la municipalité de Paris pour les 22 et 23 septembre.

J'ai le regret de ne pouvoir y assister. Maire républicain d'une ville qui s'honore, à juste titre, d'avoir donné Gambetta à la France, je méconnaîtrais les sentiments de mes électeurs, en acceptant l'invitation d'une Assemblée, dont la majorité est l'adversaire de nos institutions républicaines, auxquelles nous sommes, tous ici, profondément attachés et absolument dévoués.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Cahors,
J.-H. COSTES.

Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur ont été décernées aux cantonniers des services de voirie départementale et communale :

Génies Baptiste, Fourniol Jean, Baissières Jean, Combalbert.

LES

AFFIRMATIONS DE M. J.-C. VIGUIÉ-MONTEIL DE LA DÉFENSE

M. l'abbé J. C. Viguié publie dans le dernier numéro de la *Défense*, un article : *Neutralité*, qui débute ainsi :

M. André, inspecteur primaire, publiait samedi dans le *Journal du Lot*, un article sur la « neutralité religieuse dans les écoles publiques ».....

Pour être aussi carrément affirmatif, M. l'abbé Viguié doit, incontestablement, avoir des tuyaux sérieux.

Je ne saurais donc me borner à lui donner un simple démenti, je me crois obligé d'adjoindre à ce démenti une petite proposition :

Que M. l'abbé Viguié choisisse deux de SES amis, que devant eux il apporte la preuve de son affirmation et je m'engage à verser incontinent une somme de cinq cents francs au bureau de bienfaisance de Cahors.

Maissi M. Viguié ne fait pas cette preuve et que de mon côté, j'établisse, toujours devant SES deux amis, que l'article n'est pas de M. André, le rédacteur de la *Défense* versera au même bureau de bienfaisance, la somme de cent francs seulement.

C'est bien là, je pense, une proposition honnête que M. Viguié ne saurait repousser. Dans le cas contraire il nous autoriserait à croire que, pour nuire à un fonctionnaire républicain, il ne recule nullement devant un acte d'amable.

J'ajouterais même que M. André n'a jamais écrit le moindre article pour le *Journal du Lot*, je mets M. l'abbé Viguié au défi de prouver le contraire.

Quel degré de confiance faut-il maintenant accorder aux accusations portées par M. Viguié contre M. André, à la fin de l'article ? Je l'ignore, mais à en juger par la sûreté de la première affirmation..... n'insistons pas !

Et voyez comme l'on renseigne les pauvres petits journaux de province. On a affirmé sans doute, à M. Viguié que l'article incriminé du *Journal du Lot* était de M. André ; on me certifie d'autre part que la réponse de M. Viguié est inspirée par M. Monteil, de l'Académie ; celui là même qui avec un jésuitisme supérieur parvient à se faire prendre par ses chefs, pour le prototype des employés modèles — demandez plutôt aux instituteurs du Lot.... ou à la Préfecture d'Auch ! — Aussi bien cela importe peu pour l'instant.

Mais je ne suis pas fâché de l'occasion qui n'est offerte d'entretenir une fois de plus mes lecteurs de ce personnage.

Nombre d'instituteurs m'ont demandé — non sans quelque ironie !... — pourquoi M. Monteil était encore dans le département alors que le *Journal du Lot* avait affirmé qu'il serait déplacé.

De cela je m'expliquerai à mon heure ; les instituteurs qui m'ont posé la question peuvent être tranquilles.

Cependant, comme je ne tiens à passer ni pour un farceur, ni pour un parfait imbécile je déclare dès aujourd'hui que j'étais autorisé à parler du déplacement de M. Monteil, ce déplacement ayant été formellement promis au mois d'avril par TROIS..... gros bonnets. J'étais donc d'absolue bonne foi dans mon affirmation.

M. Monteil a tenu en échec — du moins ils le prétendent — nos trois... gros bonnets. Je le prouverai en temps voulu par des lettres en ma possession et le public comprendra mal alors qu'un simple secrétaire d'académie, fût-ce M. Monteil, puisse être à la fois le tortionnaire du personnel enseignant de son département et le tombeur de.... trois messieurs influents.

Patience, nous en recauserons.

A. COUESLANT.

Procès-verbaux

Dimanche, alors que la foule se rendait à la fête de la gare, une véritable course de chevaux, d'ânes attelés, semblait être organisée dans la rue du Lycée.

C'est l'endroit, ainsi que nous le disions dans notre dernier numéro, le plus dangereux de la ville pour les passants.

Des accidents graves peuvent s'y produire à tout instant, et peut-être dimanche, aurait-on eu à déplorer quelque malheur, si M. le Commissaire de police qui se trouvait en ce moment dans la rue du Lycée, n'avait aussitôt intimé l'ordre aux conducteurs de ralentir l'allure de leurs chevaux.

Et procès-verbal fut dressé contre 7 conducteurs.

Enfin, on finira peut-être, par régler la vitesse des véhicules dans la ville ! Ce ne serait pas trop tôt.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 11 Septembre 1900

Naissance

Arnaudet Léon-Ernest, impasse Charles-Caix, 2.

Publications de mariages

Couderec Jean-Pierre, propriétaire et Delmas Jeanne, maîtresse d'hôtel.

Décès

Gachis Jeanne, sans profession, 78 ans, célibataire, rue Fénelon, 14.

Boyer Antoinette, épouse Constans, 81 ans, sans profession, rue Hébrard, 14.

Miquel Marie-Louise, 3 mois, à Bégous.

Barthes Thérèse, ancienne modiste, 74 ans, rue de la Liberté, 23.

Avis

L'Ecole maternelle laïque de Cahors, installée au Vieux-Palais, ouvre ses portes lundi prochain, 17 septembre. Cette école, dirigée par une institutrice aussi intelligente que dévouée, est la seule qui reçoive les enfants le jeudi.

Arrondissement de Cahors

VERS. — Noyé — Samedi, on a retrouvé dans le Lot, en face Vers, près du bac, le cadavre du sieur Roques, de Biars, âgé de vingt-trois ans. On est à se demander si l'on se trouve en présence d'un accident ou d'un suicide, car Roques était vendredi soir à Vers, à l'entrée de la nuit et rien ne faisait prévoir cette mort.

La gendarmerie de Saint-Géry a été appelée à faire les constatations d'usage, et à ouvrir une enquête.

PUY-L'EVÈQUE. — Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est de nouveau réuni dimanche pour pourvoir aux frais d'installation de l'école laïque de filles nous vellement laïcisée, ainsi que nous l'avons déjà fait connaître.

A cet effet, il a réduit divers crédits, dont une partie sera affectée à cette installation.

Que notre conseil municipal continue à marcher dans cette voie, qui est la bonne, et il groupera autour de lui tous les républicains sincères.

MONTCUQ. — Foire du 8 septembre — Malgré le passage des troupes qui retenait chez elles les populations des communes de Saint-Matré, de Saux et du canton de Montaignu, la foire a été belle. Voici les cours pratiqués :

Bêtes à cornes, 500 paires. Il a été fait beaucoup de transactions. — Veaux, 18, vendus, 65, 70 et 75 c. le kilo. — Bêtes à laine, cours lent. — Moutons gras, vendus 55 c. le kilo. — Porcs gras, 15, vendus 46 fr. les 50 kilos. — Porcelets, 50 : ces bêtes ont bien diminué. — Laine, 25 quintaux, vendus 50 c. le kilo. — Oies, 460, vendues de 10 à 13 fr. la paire. — Volailles, 600 paires, vendues 55 c. la livre. — Canards communs vendus 2,50 et 3 fr. la paire. — Pigeons, 600 paires, vendus 70 et 90 c. la paire. — Lapins domestiques, vendus 25 c. la livre. — Dindons, 150, vendus de 5 à 7 fr. la paire. — Œufs, 400,000, vendus 70 c. la douzaine.

A la halle. — B'é, 180 hectolitres, vendus 14,75 l'hectolitre ; maïs 64 hectol, vendus 11,25 l'hectol, avoine, 50 hectol, vendus 8,50 l'hectol.

Prunes. — Marché très approvisionné, très animé. Les prunes ont été rapidement enlevées par les représentants des principales maisons de la région, notamment par ceux d'une grande maison de Bordeaux — Marchandise de très belle qualité. Apport, 500 quintaux. Voici les cours pratiqués : Les 60 fruits, de 30 à 33 fr. ; les 70, de 22 à 24 fr. ; les 80 de 17 à 20 fr. ; les 90, de 14 à 16 fr. ; les 100, de 12 à 13 fr.

SAINT-PANTALÉON. — Dimanche dernier, M. Bélibens, adjoint, a été élu maire de la commune, par 7 suffrages contre 4, attribués à M. Gleizes de Raffin, maire démissionnaire.

Crayssac. — Les membres du Conseil municipal se sont réunis dimanche à l'effet d'élire un maire en remplacement de M. Brassac décédé.

Le scrutin n'ayant donné aucun résultat au 1^{er} tour — le Conseil se trouvant divisé en deux fractions numériques égales — les conseillers se sont séparés sans procéder au vote définitif.

L'agitation a été très vive dans la salle des séances.

Le Conseil se réunira de nouveau dimanche prochain. Il est à espérer qu'une entente se produira dans l'intérêt de la commune.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 8 septembre :

Adrien Poujade, 38 ans, cultivateur à St-Bressou, poursuivi pour ivresse, outrages par paroles et gestes envers M. le juge de paix et le brigadier de gendarmerie de Lacapelle-Marival, est condamné à vingt jours de prison et 5 fr. d'amende.

Le tribunal prononce, en outre, plusieurs condamnations pour délits de chasse en temps prohibé ou sans permis.

Conseil municipal — Le Conseil municipal se réunira aujourd'hui mardi, 11 septembre, à huit heures du soir, à la mairie, à l'effet de délibérer sur diverses affaires urgentes.

A l'instruction. — L'instruction relative aux viols ou tentative de viols commis sur la personne de Maria Beauville, âgée de 13 ans, de Montbrun, se poursuit très activement, on annonce comme imminente l'arrestation d'un deuxième coupable. Cette affaire est très sensationnelle, non seulement à Montbrun, mais encore dans les communes limitrophes.

CAJARC. — Pont de Gaillac. — L'inauguration officielle du rachat du pont de Gaillac est fixée au dimanche 16 courant. A cette occasion, de grandes fêtes et réjouissances publiques seront organisées. Un banquet populaire et démocratique, sous la présidence de M. le préfet du Lot, et auquel ont promis d'assister M. Vival et les sénateurs du département, aura lieu ce jour-là, à midi, à Gaillac même. Le prix de la souscription est fixée à 3 fr., et on peut déjà se faire inscrire chez M. Armand Roques, conseiller municipal, à Gaillac, et chez M. Romec, docteur et conseiller municipal, à Cajarc.

GORSES. — Noyé. — Un triste accident a plongé dans la consternation la plus profonde, la population de Gorses.

Un jeune enfant de 7 ans, le nommé Maurice Andrieu, dont la mère veuve depuis peu de temps, habite Combard, commune de Gorses, est tombé accidentellement dans une mare et s'est noyé.

L'alarme fut donné par des voisins qui, ayant vu le petit Andrieu se balancer aux branches d'un chêne situé près de la mare, ne l'avaient plus aperçu.

Mais les secours arrivèrent trop tard. Le désespoir de la mère est navrant.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Nomination. — Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Fontanille, de notre ville, vient d'être nommé membre de la commission inspectrice des pharmacies de l'arrondissement de Gourdon, en remplacement de M. le docteur Lascoux, récemment décédé.

La foudre. — Pendant l'orage qui a éclaté, samedi dernier, sur notre ville, la foudre est tombée à plusieurs endroits, notamment sur le tribunal, où elle a causé quelques dégâts matériels sans importance.

FONTANES-LUNEGARDE. — Election d'un adjoint. — Dimanche a eu lieu l'élection d'un adjoint.

M. L. Capelle a été élu en remplacement de M. Bouscarel Antoine, démissionnaire. C'est une bonne recrue pour la République.

AVIS

S'adresser à M. CANCEL, négociant, maison du « Bon Génie », à Agen, pour un emploi de receveur courtier, avec appointements fixes, pour faire la place de Cahors.

— On peut s'adresser également, 16, rue des Cadourques, maison Lasserre, Cahors.

BULLETIN FINANCIER

La première séance de la semaine a été satisfaisante, les cours sont fermes sans changement notable sur ceux pratiqués samedi. Les transactions sont relativement actives étant donnée l'époque actuelle.

Nous retrouvons nos rentes, le 3 0/0 à 101.25 n'a pas varié, le 3 1/4 0/0 qui était à 102.42 clôture à 102.37.

L'Amortissable n'a pas été coté.

La Banque de France est à 3990.

Le Comptoir National d'Escompte se négocie à 600.

Le Crédit Lyonnais à 1130, la Société Générale à 608.

Les Chemins français ont progressé le Lyon à 1850 : le Midi à 1301, le Nord à 2365 et l'Orléans à 1770.

Aucune affaire sur le Suez à terme. Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure s'inscrit à 73.65, l'Italien à 93, 52, le Portugais à 23.85, le Russe 3 0/0 1891 se traite à 85, le Turc cote 23.37 et la Banque Ottomane 543.

Au comptant les obligations Nord Espagne sont demandées à 316.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

XI

AU CAFÉ DES CHASSEURS.

Il se pencha en arrière avec une indolence et une indifférence apathiques, qui contrastaient singulièrement avec l'audace insensée de ces paroles provocantes et les rudes campagnes qu'il recherchait.

Les chasseurs réunis l'observaient d'un œil curieux, ils goûtaient ses manières tout en conservant du ressentiment de ses discours ; il faisait des remarques sur tout ce qu'il y avait en lui de particulier, ses mains blanches et délicates, son costume usé et défraîchi par de longs voyages, ses beaux traits aristocratiques, sa barbe longue et abondante, son extérieur insouciant, froid, fatigué, indifférent, et ils étaient incertains de ce qu'ils en pourraient faire.

On apporta les dés.

— Quels enjeux, monsieur ? — demanda Chanrellon.

— Dix napoléons d'un coté... et... les Arabes.

Il posa dix napoléons sur la table ; c'était

le seul argent qu'il eût au monde ; il était très caractéristique qu'il le risquât.

Ils jetèrent les dés — deux six.

— Vous voyez — murmura-t-il avec un demi-sourire — les dés savent que c'est un duel entre vous et les Arabes.

— C'est un drôle de corps et un brave ! — murmura Chanrellon.

Ils jetèrent de nouveau les dés.

Le chasseur amena un cinq, son adversaire eut aussi un cinq.

— Les dés ne peuvent pas se décider — dit l'autre assez négligemment ; ils savent que vous êtes la Force et les Arabes le Droit.

Les français se mirent à rire ; ils savaient accepter une plaisanterie de bonne grâce, et seul, au milieu d'eux tous, il était devenu sacré tout de suite par l'extrême inégalité même qui existait contre lui.

Ils agitèrent les cornets et jetèrent de nouveau les dés.

— Chanrellon eut trois, lui deux.

— Ah ! — murmura-t-il. — Le Droit reçoit un croc-en-jambes et perd... C'est souvent comme cela. Pauvre diable !

Le chasseur s'appuya sur la table ; ses yeux noirs, intrépides, brillaient de plaisir.

— Monsieur, ne vous plaignez jamais d'une pareille bonne fortune pour la France ; vous nous appartenez, maintenant, laissez-moi vous réclamer.

Il s'inclina plus gravement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors.

— Vous me faites beaucoup d'honneur ; le hasard l'a voulu ainsi. Un mot seulement de

convention.

Chanrellon y consentit courtoisement.

— Tout ce que vous voudrez.

— J'ai un compagnon qu'il faut enrégimenter avec moi et il faut que j'entre au service tout de suite.

— Avec infiniment de plaisir. Cela pourra s'arranger sans aucun doute. Vous vous présenterez demain matin au rapport ; quand à ce soir ; ce n'est pas encore la saison ici, et nous sommes tristes à faire frémir ; cependant je puis vous montrer quelque chose de drôle quoique ce ne soit pas Paris.

L'étranger se leva et salua de nouveau.

— Je vous remercie, pas ce soir. Je vous reverrai à votre caserne dans la matinée.

— Ah ! ah ! monsieur ! s'écria vivement le chasseur, un peu contrarié. Quelle garantie avons-nous que vous ne contesterez pas la décision des dés et que vous ne vous irez pas retrouver vos favoris les Arabes ?

Il se retourna et regarda Chanrellon bien en face, les yeux remplis de surprise et d'un air très fatigué.

— Quelle garantie ?... Ma promesse.

Puis, sans ajouter une syllabe, il s'éloigna lentement au milieu des soldats et des oisifs, et disparut dans *chiar oscuro*, confus de la rue éclairée au gaz, à travers la foule des troupiers, des grisettes, des marchands, des mendiants, des vendeurs de bonbons, de limonade, de curaçao, des Bédouins décharnés, des négrillons, des muletiers aux cris perçants, des lorettes folâtres et des officiers d'état-major tout chamarrés.

— C'est fait ! murmura-t-il en réponse à ses pensées. — Maintenant me voilà pour la vie sous un autre drapeau !

Claude de Charellon demeura muet et étonné pendant quelque temps, les yeux fixés sur la porte ouverte ; puis il but une quatrième coupe de champagne et la reposa vide en faisant un grand bruit.

— Sacrebleu ! quel qu'il soit, cet homme là ne boudera pas au feu, mes braves !

XII

DE PROFUNDIS

Trois mois après ces événements, il y avait grand gala au mess d'un célèbre régiment de cavalerie légère qui a la réputation d'être le corps le plus lancé de l'armée anglaise.

Il faut avouer que son corps d'officiers se lance un peu trop hardiment ; et on raconte dans leur antichambre plus d'une histoire de paris à l'écarté qui ont causé la ruine complète de ceux qui les ont perdus.

Ils jouent rarement en effet d'argent comptant, et leurs enjeux étant formidables, il arrive que des fortunes même rondellettes peuvent disparaître en une nuit, grâce à ce comode mais fatal système.

A part cette imperfection, c'est un corps d'élite, plein de bravoure et d'audace ; l'accord y est parfait et ses chevaux sont les plus beaux chevaux d'armes du royaume, quant au président du mess, c'est le meilleur qui ait jamais exercé cuisinier à devenir sans rival, et fait, du champagne frappé et des grands crus de bourgogne qu'on y boit, l'admiration des nouveaux venus. (A suivre.)

Bibliographie

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — Directeur : Marcel Fournier. — Abonnements. — France : 25 fr. ; Colonies et Union postale : 30 fr. ; le numéro 3 fr. — A. Colin et Cie, éditeurs, 110 rue de l'Université, Paris. — Sommaire du n° 75 (10 septembre).

I. — Articles :

1. L'Armée et la Démocratie, par M. J. Char-mont, Professeur de droit à l'Université de Montpellier.

2. Le Parlement de Paris sous Louis XVI (3^e article), par M. E. Glasson, Membre de l'Institut.

3. Les Universités Populaires, par M. A. Rivaud.

4. De l'influence de la Monnaie sur les Prix, par M. Raymond Laburthe.

5. L'Augmentation de la Flotte Allemande ; son But ; ses Résultats, par M. Louis Jardot

II. — Variétés, Notes, Voyages, Statistiques et Documents :

Comment les Juifs sont devenus Citoyens Français, par M. Ferdinand Dreyfus, Ancien Député.

III. — Revue des Principales Questions Politiques et Sociales :

1^o Revue des Questions Budgétaires et Fiscales, par M. René Darlac.

2^o Revue des Questions Ouvrières et de Prévoyance, par M. Léon de Seilhac.

IV. — La Vie Politique et Parlementaire à l'Étranger :

1^o Allemagne, par M. le Dr Kronenberg.

2^o Grèce, par M. Zenghelis, Membre du Parlement hellénique.

3^o Galicie, par M. Charles Dany.

V. — La Vie Politique et Parlementaire en France :

1^o La Politique Extérieure du Mois, par M. Alcide Ebray.

2^o La Vie Législative et Parlementaire, par ***

3^o Chronologie Politique et Sociale, par ***.

VI. — Bibliographie, par XXX.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, un train spécial à prix réduits pour Paris partira de Toulouse le mercredi 12 septembre à 6 h. 19 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Nanssac, Cahors, St-Géry et Cazoulès.

Au retour, le départ de Paris aura lieu au gré du voyageur le lundi 17 ou le vendredi 21 septembre à 3 h. 35 du soir.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre quittances de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris : 2^e cl. 45 fr. 3^e cl. 31. — de Najac, Nanssac, et des stations intermédiaires, De Cabessut, la Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazoulès et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e cl. 41 3^e cl. 29.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera déli ré et au plus tard le 11 septembre à 6 h. du soir.

Ouverture de la nouvelle gare d'Orléans au quai d'Orsay

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le Public que les principaux trains express des lignes de Bordeaux, de Toulouse et de Nantes conduisent maintenant les voyageurs et leurs bagages jusqu'à la nouvelle gare de Paris-Quai d'Orsay, située au centre de Paris, près de la place de la Concorde et de l'entrée principale de l'Exposition.

MM. les voyageurs se rendant à Paris par ces trains sont priés de vouloir bien, en demandant leur billet et en faisant enregistrer leurs bagages, faire connaître s'ils désirent descendre à l'ancienne gare de Paris-Austerlitz ou, au contraire, continuer jusqu'à la nouvelle gare de Paris-Quai d'Orsay.

Création d'un nouveau train rapide de Toulouse à Paris

Un nouveau train, extrêmement comode, vient d'être créé de Toulouse à Paris. Ce train partant de Toulouse à 1 h. de l'après-midi et de Montauban à 1 h. 50, arrive à Paris avant minuit : il permet donc de ne quitter Toulouse et Montauban qu'après le déjeuner tout en parvenant assez tôt à Paris pour pouvoir se coucher dès l'arrivée et prendre une nuit complète de repos. Un wagon-restaurant permet d'ailleurs de dîner dans le train à partir de Limoges.

Bien que prenant les voyageurs de toutes classes, le nouveau train réalise une abréviation d'une heure et demie sur les plus courtes durées de trajet antérieures à sa création.

En outre, il conduit les voyageurs et leurs bagages, non seulement à l'ancienne gare de Paris-Austerlitz, mais encore à la nouvelle gare du quai d'Orsay, située au centre de Paris, près de l'entrée principale de l'Exposition.

Les facilités qu'il donne s'adressent d'ailleurs, non seulement aux habitants de Toulouse et de Montauban, mais aussi à ceux d'autres régions importantes du Midi. On, peut, en effet, en partant de Carcassonne à 11 h. 10 du matin, de Narbonne à 10 h. 2, de Béziers à 9 h. 32, de Perpignan à 7 h. 22, de Foix à 10 h. 20, de Luchon à 8 h. 51, d'Auch à 10 h. 26, arriver à Toulouse avant 1 h. de l'après-midi, c'est-à-dire dans les conditions qui permettent de prendre le nouveau train de Toulouse à Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

san, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, au, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validé : 30 jours Prix des Billets : 1^{er} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Tribunal de commerce de Cahors

Le 15 septembre courant, samedi, à 3 heures du soir, assemblée des créanciers du sieur ALBAN MONGE, mercier à Praysac.

Objet : Première vérification des créances.

Le greffier,

A. POULVEREL.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

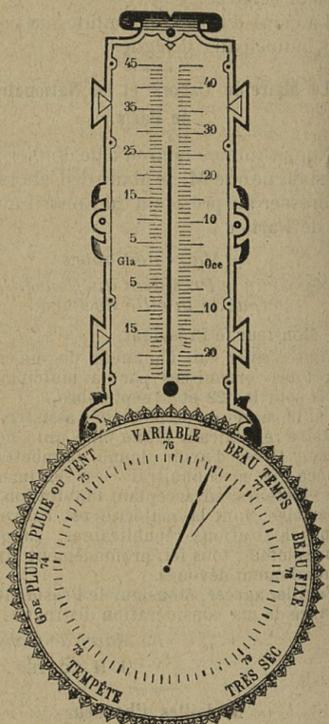
5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUTS PROCÉDÉS

Lot de Futailles De 220 à 225 litres, de premier choix, à Vendre. Pour le prix, s'adresser à M. CLARY, presseur d'huile à Cahors, Quai de Regourd.

A VENDRE coupe de bois CHÈNE et CHATAIGNIER, d'une contenance de 4 hectares, à Auliac, commune de Peyrilles, par gare Peyrilles. Pour renseignements, s'adresser à Monsieur AUJOL, à Auliac (Lot).



Baro-Thermomètre. Température minima du jour : 18, Id. maxima de la veille : 29,2 Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!! GURRISON prompt et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, castrures, gèrures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réappartien sans odeur du poil par le vrai Réparateur TIGRAND. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 3 fr. 50 avec indication de donner des contre-feux. — Exiger le vrai Réparateur TIGRAND, dit aussi Réparateur J. R. A. T. connu depuis plus de 50 ans, toujours reconnu en France, Belgique, Hollande.